

**Séance du Conseil général du 24 août 2020**  
**à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Présidence : M. Pierre-Yves Dubois

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'examen des comptes de notre Conseil général qui a été différée pour les raisons que l'on sait. D'avance, je vous remercie de vous adapter aux conditions particulières d'organisation spatiale de ce soir. Le port du masque est conseillé. Pour la prise de parole, chacun est libre de le garder ou de l'enlever mais, surtout, il faut penser à notre Secrétaire qui prend des notes, alors vous vous donnerez de la peine. Comme dit le Canard enchaîné, le masque est recommandé, mais plus question de se voiler la face. Je salue les représentants de la presse et Monsieur Urs Moser, ex-Conseiller communal, qui a piloté la réalisation du projet Espace communal dont l'apport sera bienvenu pour régler le point 5 de notre ordre du jour. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels :

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 27 du 30 juillet 2020
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Prendre connaissance et approuver le décompte des coûts de construction du projet Espace communal  
b) Consolider le crédit d'investissement y relatif
6. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2019  
b) Discuter et approuver les comptes 2019
7. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement du statut du personnel communal
8. Discuter et prolonger le délai de présentation du rapport concernant le postulat de M. Dubois Pierre-Yves intitulé "Un petit plus pour la nature et la convivialité au village"
9. Nomination d'une Commission pour la révision des règlements communaux
10. Elections
  - a) d'un membre de la Commission financière
  - b) d'un membre de la Commission de vérification des comptes
  - c) d'un membre de la Commission d'urbanisme

## 1. Appel

Monsieur Basile Cattin, Madame Andrée Guenat, Monsieur Cyril Jeanbourquin, Madame Nathalie Moser et Monsieur Alain Paupe sont excusés. 16 membres du Conseil général sont donc présents.

Tous les membres du Conseil communal sont présents.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous sommes assez pour siéger, mais il manque un scrutateur. Est-ce que le parti de Monsieur Alain Paupe peut présenter un scrutateur pour cette soirée ?

Monsieur Vincent Berger propose de remplacer Monsieur Alain Paupe ; il est élu tacitement.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020

Personne ne souhaite s'exprimer, le procès-verbal est donc considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : j'adresse mes remerciements à Madame Marlyse Jobin pour son travail toujours impeccable.

## 3. Communications

### Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Mini-steps ou fosses étanches hors zone : la Commission services communaux et le Conseil communal ont décidé d'intervenir auprès des propriétaires ne disposant pas encore d'installation conforme aux directives cantonales et fédérales et situés hors périmètre des trois steps communales. Après plusieurs courriers et rappels, des propriétaires ne se sont pas mis aux normes et aucun projet n'a été déposé. Nous avons imposé une entreprise pour présenter un projet. Suite à cette démarche, les propriétaires ont présenté leur projet d'assainissement.

Permis : les permis ont enfin été donnés pour la rénovation de l'ancien bâtiment de la gare au Boéchet qui sera transformé en musée et logement. La Maison Rouge a également reçu le permis pour les transformations et nouvelles constructions au lieu-dit Aux Murs. La pizzeria a reçu aujourd'hui son autorisation.

Demande pour étudier les règlements communaux sans passer par la mise sur pied d'une commission : le Conseil communal n'a reçu aucun nom pour la création de cette commission et a demandé l'avis au Chef du Service des communes, Monsieur Riat. Faut-il ou non passer par une commission spéciale ou les partis peuvent faire des propositions individuellement et collectivement sans passer par une commission ? Je vous lis la réponse de Monsieur Riat : *"Le processus de modification d'un règlement communal passe par la constitution d'une commission spéciale (au sens de l'article 15 du Règlement du Conseil général), chargée de présenter un projet au Conseil communal afin que ce dernier puisse le soumettre au Délégué aux affaires communales pour examen préalable, puis le soumettre à l'organe compétent avant de nous le transmettre pour approbation. La commission spéciale doit notamment répondre à l'exigence de représentativité des forces en présences au sein du Conseil général, notamment les minorités. Je vous confirme donc qu'il est nécessaire de désigner une commission spéciale pour donner suite au postulat. Si le Conseil général a accepté le*

*postulat, il doit aussi prendre ses responsabilités en désignant ses représentants au sein de la commission qui se chargera d'y donner suite. Reste à savoir si l'ensemble des règlements communaux doivent être traités en même temps ou s'il ne serait pas plus pertinent de désigner une commission par règlement. C'est selon cette formule que les communes pratiquent habituellement. En espérant avoir répondu à votre attente, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information."*

Espace communal : nous avons reçu au mois d'août les dons de la Patenschaft de Fr. 250'000.00 et de la Loterie romande de Fr. 150'000.00. Nous attendons également le versement de la subvention du Canton qui demande encore quelques documents supplémentaires.

Travaux : les travaux de la conduite d'eau Le Peu-Claude – Le Boéchet ainsi qu'un tronçon de la réfection de la route du Peuchapatte devraient débiter prochainement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : un petit détail : il ne s'agissait pas d'un postulat concernant cette commission, il s'agissait d'une motion. Monsieur Riat n'a pas répondu tout à fait exactement.

#### 4. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte : ma première question concerne le Conseil général. Force est de constater que, depuis sa création à laquelle j'étais totalement favorable, le Conseil général connaît un désintérêt croissant de la population, désintérêt des candidats pour se présenter. On retrouve le même problème dans le cadre du Conseil communal. Ceci rend les choses difficiles, compliquées. Ce jour, nous apprenons dans le journal, Quotidien jurassien en l'occurrence, que Courroux était en train d'analyser la question et était plutôt défavorable, il y aura un vote à venir à l'assemblée communale. Saignelégier y songe et Courrendlin, malgré qu'ils s'étaient engagés à le faire lors de la fusion, renonce pour l'instant en privilégiant les assemblées communales. La question s'adresse au Conseil communal bien sûr : est-ce que, dans le cadre de cette évolution pas satisfaisante du Conseil général, vous avez envisagé l'arrêt de celui-ci ? Quel est votre appréciation sur la situation actuelle ? Une remarque pour finir : une réflexion à court terme est impérative car on aura de la difficulté à poursuivre dans ce sens.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai pas reçu la question. A froid, je dirais que nous n'avons pas parlé de ce problème au Conseil communal pour l'instant.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

2) Monsieur Pierre Stauffer : ma question s'intitule : sauvegarde des murs en pierres sèches. J'interpelle l'exécutif communal. Ne pourrions-nous pas reconstruire ou reconstituer les murs en pierres sèches sur notre Commune ? Il y a quelques années déjà, la route des Murs avait bénéficié d'un élan pour cette sauvegarde du patrimoine. Aujourd'hui, je ne localiserai pas les besoins, que ce soit sur la propriété de la Commune, de la Deuxième section ou des propriétaires privés. Est-ce que l'exécutif communal, avec l'appui de la Commission d'urbanisme, avec le concours de la SED ou de l'association de murs en pierres sèches, pourrait peut-être relancer ce processus qui permet à des muretiers de travailler ? Des fonds existent pour financer ce genre de construction et ça coûterait peu à la Commune des Bois. C'est mon souhait de sauvegarder ce patrimoine séculaire.

Monsieur Gabriel Bilat : j'ai regardé sur le plan communal le nombre de murs que la Commune possède. Il y a le mur du cimetière, et il est crépi, et sur la route de Biaufond, ce sont tous des murs en béton. Voilà les seuls murs que la Commune possède. Maintenant, si

une aide communale devait voir le jour, il faudrait dans un premier temps déposer peut-être une motion et puis décider dans un règlement une aide pour la rénovation des murs en pierres sèches sur le territoire communal qui sont, je le rappelle, tous privés : la Seconde section ou d'autres propriétaires. On sait que ça coûte Fr. 1'000.00 le mètre. C'est vrai qu'il peut y avoir des subventions, mais la Commune n'a pas d'outil pour aider à cette protection. C'est au Conseil général de proposer quelque chose pour aller de l'avant.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

3) Madame Isabelle Greab : il y a quelques années, l'école a pris plusieurs mesures pour l'environnement en posant un hôtel à insectes vers les Progressia et en plantant des arbres fruitiers vers l'usine Zürcher. L'hôtel à insectes est aujourd'hui en mauvais état : le manque d'entretien peut-être, mais également des déprédations humaines sont à l'origine du mauvais état de cette structure. Il a également été constaté que plusieurs des arbres fruitiers sont morts. Ces gestes pour la nature qui, à la base, sont porteurs de sens perdent justement leur sens si tout est laissé à l'abandon. Le Conseil communal prévoit-il d'intervenir en mandatant un employé communal par exemple ou en sollicitant à nouveau l'école pour rétablir cette situation dommageable ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les questions ne m'ont pas été transmises, je ne connaissais pas cette situation.

Monsieur Christophe Baume : je voudrais juste ajouter qu'on prend note, mais c'est vrai qu'on avait demandé que les questions nous soient communiquées à l'avance pour qu'on puisse préparer les réponses. Si on ne les prépare pas, vous n'avez pas de réponse.

Madame Isabelle Greab : je suis satisfaite.

4) Monsieur Pierre-Alain Frésard : le fonctionnement du ramassage des cassons a subi des modifications par rapport au Covid. Ces mesures ont déjà été reconduites pour le prochain ramassage. Ma question est la suivante : est-ce que ces mesures vont perdurer dans le temps ou peut-on envisager un retour à l'accès libre et pas sur rendez-vous tout en respectant les mesures sanitaires ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : je réponds juste comme ça vu que la question n'a pas été posée avant. On n'en a pas parlé au Conseil communal. Personnellement, j'aimerais bien qu'on continue comme on fait maintenant avec les inscriptions. En principe, les gens sont très contents, bien que ça coûte un peu plus cher à la Commune. Personnellement, je trouve que ça va très bien comme ça.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : je suis satisfait.

5) Monsieur Yann Chappatte : ma question est la suite de ma première question concernant la situation du Conseil général. Force est de constater que si on élargit un peu le spectre, on en a parlé avant, du Conseil communal, si on se décale dans les villages voisins, si on s'intéresse, on aura un débat très intéressant et sans doute très bref concernant les différentes commissions et les membres qu'on va nommer tout à l'heure, force est de constater un désintérêt croissant de la population. Il y a quelques années, on avait eu l'opportunité de travailler sur un projet de fusion de communes territoriale, en l'occurrence pour les Franches-Montagnes, comme ça s'était déjà fait ailleurs dans d'autres communes et d'autres régions de Suisse. Malheureusement, la population avait fait un rejet massif. Aujourd'hui, les conditions d'une telle fusion ne sont pas réunies puisque les communes qui sont en excellente situation financière, évidemment, n'ont aucun intérêt et surtout ne vont rien entreprendre dans cette situation pour l'instant puisque les gens vont regarder à leur portemonnaie. Ce qui est intéressant, c'est peut-être de réfléchir au niveau communal aux opportunités de fusions

qu'on a. Aujourd'hui, l'idée d'une fusion à court et moyen terme vient, à mon sens, plus que nécessaire. Evidemment, les communes que l'on peut approcher sont peu nombreuses. Je vous laisserai y réfléchir, je n'en vois qu'une, mais il est vrai qu'aujourd'hui, c'est une réflexion qui doit être menée. Ma question est : quelle est l'appréciation du Conseil communal par rapport à cette situation due au désintérêt, au désengagement des citoyens et comment voit-il la situation de la Commune à moyen terme, sachant que dans deux ans nous allons devoir renouveler nos autorités ? Il est utile de préciser que le Conseil général, lorsqu'il a été constitué, avait 78 candidats et la dernière fois on était moins de 30. On pourrait comprendre ou voir ce qui pourrait se passer à moyen terme. Quelle est la position du Conseil communal par rapport à cette situation triste, mais factuelle et quelle est sa vision à court et moyen terme, s'il y a déjà une vision qui a été définie dans ce cadre ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on n'en a pas parlé, mais j'ai beaucoup de contacts avec les autres maires. Franchement, on collabore dans bien des domaines. Par exemple, on est en train de finir le Plan directeur régional, on collabore par rapport aux déchets, on collabore avec les zones AIC. Par contre, on n'a jamais parlé de fusion. Je pense que ça, c'est aussi une réflexion que devrait faire une commission. Je ne pense pas que le Conseil communal ait l'autorité pour dire qu'on veut fusionner, c'est plutôt une histoire de partis.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

5. a) Prendre connaissance et approuver le décompte des coûts de construction du projet Espace communal  
b) Consolider le crédit d'investissement y relatif

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai rien de spécial à dire, sauf qu'on est arrivés à la fin du décompte concernant l'Espace communal. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

a) Prendre connaissance et approuver le décompte des coûts de construction du projet Espace communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je donne la parole à Monsieur Urs Moser.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : Monsieur Moser, merci beaucoup de vous être déplacé ce soir.

Monsieur Urs Moser : la structure de l'exposé correspond à celle du rapport que vous avez reçu. Je ne vais pas reprendre mot à mot les détails du rapport, mais donner quelques explications pour une meilleure compréhension. A la fin de cette présentation, je répondrai à vos questions. Nous sommes à la fin d'un long parcours. Si je ne m'abuse, ça doit faire 15 ans qui se sont passés depuis les premières initiatives, peut-être même plus, peu importe, on est arrivés au bout et on a le bâtiment de l'Espace communal. Le rapport que vous avez reçu comprend plusieurs bonnes nouvelles concernant le bouclage financier de ce projet. Allons d'abord dans les détails avant de résumer les bonnes nouvelles. Je commence par la dernière étape. Si on veut bien, financièrement, il faut distinguer trois phases : il y avait les travaux préparatoires avant 2013, ensuite il y avait le premier projet 2013 qui a été interrompu en 2014 et il y a eu le projet 2017-2018 avec une phase d'étude entre deux. Une

précision par rapport à des commentaires sur des énoncés dans la presse : si on regarde les chiffres de près, on voit que les montants devisés pour le projet II, le projet définitif, le montant était de Fr. 7'092'405.00 et les coûts de cette phase s'élèvent à Fr. 7'026'848.50. En résumé, les prévisions du projet définitif ont bien été respectées. Les coûts effectifs sont de Fr. 65'000.00 inférieurs au montant total devisé pour cette phase. On revient un peu en arrière, à cette première phase que j'avais évoquée. Je n'ai pas beaucoup d'explications à vous donner si vous deviez avoir des questions comptables, je devrais me référer à Monsieur Claude Gagnebin, le comptable de la Commune. Ici, on a des montants qui sont stabilisés, des montants définitifs qui comprennent l'acquisition des terrains et le concours d'architecte qui a mené au premier projet.

<b>Coûts – Activités avant 2013</b>		
<b>Composantes</b>	<b>Crédits</b>	<b>Montants définitifs</b>
Acquisition des terrains	Fr. 354'700.00	Fr. 368'120.00
Concours d'architecture	Fr. 129'550.00	Fr. 146'210.00
<b>Total travaux préparatoires</b>	<b>Fr. 484'250.00</b>	<b>Fr. 514'330.00</b>

Ensuite, on a le coût de la réalisation du projet 2013 qui correspond donc à la deuxième phase.

<b>Coûts – Réalisation projet 2013</b>		
<b>Composantes</b>	<b>Crédits</b>	<b>Montants définitifs</b>
Crédit honoraires d'architectes	Fr. 930'000.00	Fr. 971'743.00
Crédit construction 1 <sup>er</sup> projet	Fr. 8'550'000.00	Fr. 1'351'677.00
<b>Total 1<sup>er</sup> projet (jusqu'au 31.10.2016)</b>	<b>Fr. 9'480'000.00</b>	<b>Fr. 2'323'420.00</b>

Ce projet a été interrompu pour des raisons que je ne vais pas renommer ici, mais pour lequel on avait déjà fait des dépenses et on avait déjà une partie du gros-œuvre qui était réalisée. On avait aussi un montant important d'honoraires qui avait été épuisé. Dans ce montant de Fr. 2'323'420.00, il faut juste considérer qu'il y a aussi une part de frais d'analyses qui avait été prise en compte puisque, lorsqu'on avait interrompu le projet et qu'il y a eu le deuxième projet, le Canton nous avait recommandé de faire une coupure au 31.10.2016 et déjà consolider cette phase 2013-2014.

<b>Coûts de l'ensemble du projet</b>		
<b>Composantes</b>	<b>Crédits</b>	<b>Montants définitifs</b>
I. Travaux préparatoires	Fr. 484'250.00	Fr. 514'330.00
II. Coûts projet 1 (au 31.10.2016)	Fr. 9'480'000.00	Fr. 2'323'420.00
III. Coûts projet 2016-2018 (dès 01.01.2016)	Fr. 7'095'000.00	Fr. 7'026'848.50
<b>Total global Espace communal</b>	<b>Fr. 9'860'927.00</b>	<b>Fr. 9'864'598.50</b>

J'ai décortiqué ça pour qu'on voie un peu mieux les montants. Le prochain tableau est conforme à celui que vous avez dans votre rapport. Vous avez là l'ensemble de la vérité. J'ai mis des couleurs pour qu'on s'y retrouve. Ça ne change rien au fait que le projet définitif a été réalisé selon les prévisions. Il y a une petite subtilité avec les Fr. 7'095'000.00 parce que le montant du vote avait été arrondi. Ce crédit était composé de deux tranches : une avec le crédit d'étude et l'autre avec le montant qui faisait l'objet de la votation. Pour bien comprendre les choses, c'est le total des crédits qui fait foi et pas la comparaison qui a été faite par les journalistes dans le Quotidien Jurassien au mois de juillet qui pouvait prêter à

confusion. Ce n'était pas tout à fait faux, mais c'était difficile au niveau de la compréhension. Les totaux sont évidemment les mêmes que ceux que je vous ai montrés avant.

<b>Coûts de l'ensemble du projet</b>		
<b>Composantes</b>	<b>Crédits</b>	<b>Montants définitifs</b>
1) Acquisition des terrains	Fr. 354'700.00	Fr. 368'120.00
2) Crédit du concours d'architecture	Fr. 129'550.00	Fr. 146'210.00
<b>Total coûts travaux préparatoires/Phase 1</b>	<b>Fr. 484'250.00</b>	<b>Fr. 514'330.00</b>
3) Crédit relatif aux honoraires d'avant-projet et de projet	Fr. 930'000.00	Fr. 971'743.00
4) Crédit relatif à la construction du premier projet	Fr. 8'550'000.00	Fr. 1'351'677.00
<b>Coût total du projet n° 1/Phase 2</b>	<b>Fr. 9'480'000.00</b>	<b>Fr. 2'323'420.00</b>
5) Report des positions 1 à 3 (total intermédiaire)	Fr. 9'964'250.00	Fr. 2'744'671.00
6) Crédit d'étude relatif aux honoraires second projet (voté par CG)	Fr. 410'000.00	Fr. 563'303.00
7) Crédit relatif à la construction du second projet (vote mai 2017)	Fr. 6'685'000.00	Fr. 6'463'545.00
<b>Coût de la réalisation du second projet/Phase 3</b>	<b>Fr. 7'095'000.00</b>	<b>Fr. 7'026'848.00</b>
<b>Coût total définitif y/c le report positions 1 à 3</b>	<b>Fr. 9'860'927.00</b>	<b>Fr. 9'864'598.00</b>

Donc, pour la phase 3, j'avais déjà donné les commentaires, voyons les conséquences. Ce sont des éléments qui avaient déjà été articulés lors du message de la votation en mai 2017. Une première bonne nouvelle est que la subvention cantonale est plus élevée en francs que ce qui avait été calculé dans les prévisions. Simplement, au moment où il avait fallu calculer ça, il y avait encore tellement d'incertitudes sur les montants qui seraient pris en considération qu'il était difficile d'estimer ce chiffre. Le taux de subventions de 24.2 % avait déjà été fixé et n'a pas changé. Par contre, les montants pris en considération ont changé. Les deux autres subventions, Madame le Maire l'a dit, sont déjà tombées et on est dans le tir. La différence pour le montant de la subvention est donc de Fr. 195'584.00 plus élevée.

<b>Financement et coût financier</b>		
<b>Subventions et autres contributions</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Montants définitifs</b>
Subventions cantonales 24.2 %	Fr. 745'540.00	Fr. 941'124.00
Loterie romande	Fr. 150'000.00	Fr. 150'000.00
Patenschaft	Fr. 250'000.00	Fr. 250'000.00
Dons divers	Fr. 30'770.00	Fr. 30'770.00
<b>Total subventions et autres contributions</b>	<b>Fr. 1'176'310.00</b>	<b>Fr. 1'371'894.00</b>

Ensuite, pour calculer l'investissement effectif, on avait aussi fait des calculs savants lors des prévisions. Mais, évidemment, là aussi, le montant de l'investissement total net est différent. Les provisions de la Commune sont également plus élevées maintenant que lorsqu'on a fait les estimations grâce à des comptes favorables. Ça a permis de mettre un montant assez important. Cela permet notamment d'alléger le futur financement de cet investissement.

<b>Financement et coût financier</b>		
<b>Calcul de l'investissement net</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Montants définitifs</b>
Coût total définitif de l'ensemble	Fr. 9'860'927.00	Fr. 9'864'598.00
./. Subventions cantonales	Fr. 745'540.00	Fr. 941'124.00
./. Autres contributions	Fr. 430'770.00	Fr. 430'770.00
./. Utilisation provisions existantes	Fr. 726'000.00	Fr. 1'963'972.00
<b>Investissement total net</b> (y.c. montants déjà dépensés)	<b>Fr. 7'958'617.00</b>	<b>Fr. 6'528'732.00</b>

<b>Financement et coût financier</b>				
<b>Coût financier de l'investissement</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Situation définitive</b>	<b>Situation définitive</b>
	<b>Montant dette</b>	<b>Coûts annuels</b>	<b>Montant dette</b>	<b>Coûts annuels</b>
Amortissement dette 2 % s/	Fr. 7'958'617.00	Fr. 159'172.00	Fr. 6'528'732.00	Fr. 130'574.00
*Intérêts débiteurs 1.5 % s/	Fr. 7'958'617.00	Fr. 119'380.00	Fr. 6'528'732.00	Fr. 97'930.00
<b>Coût financier 1<sup>ère</sup> année</b>		<b>Fr. 278'552.00</b>		<b>Fr. 228'504.00</b>

\*dès la 2<sup>ème</sup> année, l'intérêt diminuera chaque année de : Fr. 2'387.00

Les revenus des locations sont estimés à Fr. 11'000.00. Le coût financier la première année s'élève donc à Fr. 229'000.00 alors qu'il était prévu à Fr. 280'000.00. On a donc une situation favorable de Fr. 51'000.00. En résumé, les prévisions des coûts du projet 2017-2018 ont été respectées. C'était quand même une des grandes interrogations que la population avait, que vous aviez, que les membres de la Commission de construction et les Conseillers communaux avaient. Ça, c'est la bonne nouvelle. De plus, la subvention cantonale est nettement plus élevée que l'estimation. L'état des provisions est également nettement plus élevé que lors du vote de 2017 et la charge financière est de Fr. 51'000.00 inférieure aux prévisions. En conclusion, j'ai encore quelques remarques, même que vous avez déjà eu connaissance de cela puisque je l'ai déjà soulevé à d'autres occasions. Je crois qu'on a eu une situation compliquée en 2013-2014 et c'est grâce à une analyse sans tabou et le courage de réorienter complètement le projet qu'on en est là maintenant. Tout ça a été fait avec le soutien du Conseil général évidemment, le Conseil communal tout seul ne pouvait pas maîtriser ça. Du côté des mandataires, un travail d'analyse et de propositions de variantes fouillées a pris un peu de temps. En 2015 et 2016, les gens se demandaient ce qu'ils faisaient, pourquoi ils n'avançaient pas. On avait toujours la devise qu'on n'allait pas rouvrir le chantier avant d'avoir une solution qui tienne la route, solution qui a été votée ensuite par la population. Nous avons pu bénéficier du courage et de la confiance du Conseil général qui a soutenu les démarches de l'exécutif. Nous avons aussi eu l'apport des utilisateurs qui ont participé à un certain nombre de séances et le soutien populaire. Nous avons eu une collaboration efficace et créative avec le bureau d'architectes et avons pu compter sur l'efficacité de la direction des travaux. Surtout, je tiens à le relever même si ça l'a déjà été fait lors de l'inauguration, on a pu compter sur les efforts importants consentis par les artisans et entreprises, bref l'ensemble des acteurs. Pour terminer, les citoyens et contribuables, membres des autorités communales ou de commissions, mandataires, entreprises et artisans ont relevé ensemble un défi et gagné le pari. Le pari de soutenir le projet est aussi l'expression d'une ambition et de la confiance



en l'avenir. J'en ai terminé pour la présentation. Il est l'heure de vos questions auxquelles j'espère pouvoir répondre.

Monsieur Yann Chappatte : à la lecture du rapport, il est mentionné l'installation de panneaux solaires sur le toit pour produire de l'eau chaude. Est-ce qu'on peut me confirmer si cette installation a bien été faite ? J'ai l'impression que non. J'aimerais juste avoir une confirmation à ce sujet.

Monsieur Urs Moser : cette installation a été faite et elle fonctionne. Elle n'est tout simplement pas visible, elle est sur le toit.

Monsieur Yann Chappatte : je reviendrai sur les chiffres. Tout d'abord, j'aimerais remercier Monsieur Moser pour les explications qu'il a données. Il y a différents éléments financiers, notamment en page 4 du rapport, on nous informe du coût total de Fr. 307'000.00 par année. Dans ce rapport, il y a deux ou trois choses qui m'ont dérangé parce qu'il y a quand même un certain nombre d'erreurs. Mais là, il y a une erreur de chiffres. Je pense que c'est important de la relever. L'addition que vous avez là n'est pas juste parce que, en fait, les Fr. 211'000.00, si j'ai compris, auraient dû être remplacés par les Fr. 228'504.00 qu'on a en page 3. Après, si on fait l'addition et qu'on déduit les produits, on arriverait bien à Fr. 307'704.00. C'est un report de chiffre qu'on a omis de faire. Je voulais le signaler parce que sinon on est un petit peu perdus pour trouver ces informations. Ce qui aurait été intéressant d'avoir, c'est que finalement on a un coût total de charges aujourd'hui en tenant compte de ce projet, mais on ne relate pas ce que coûtait l'ancien bâtiment pour qu'on puisse avoir une charge finalement nette ou une différence entre les deux bâtiments et, d'autre part, on ne stipule non plus pas dans ce rapport les différentes économies qu'on a faites, en l'occurrence concernant le loyer des travaux manuels. Ces différentes informations auraient été extrêmement intéressantes pour avoir un coût net. Pour comprendre ce coût net, il aurait été également intéressant, là je vais demander quelques explications, on nous évoque des coûts d'exploitation de Fr. 90'000.00, si on pouvait avoir un petit peu de détails, pour comprendre de quoi est constitué ce montant.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais que le point de l'ordre du jour de la séance de ce soir du Conseil général consiste à prendre connaissance et approuver le décompte des coûts de construction de l'Espace communal. Là, on est déjà dans les incidences sur le budget communal. Ce qui fait partie du point de l'ordre du jour, ce sont bien les coûts de construction. Mais je dirais que dans les coûts d'exploitation, il y a notamment le salaire du concierge qui est à 100 % et de nombreux contrats qui ont été faits pour l'entretien du bâtiment qui doivent être payés annuellement : pour l'entretien de l'ascenseur, l'entretien du toit, l'entretien des éléments de la salle de gymnastique...

Monsieur Urs Moser : il est vrai qu'au moment où on a préparé le dossier pour la votation en 2017, il était assez difficile d'évaluer ces coûts d'exploitation. On était partis sur une hypothèse d'un travail de concierge moins important en termes d'heures et évidemment aussi de salaire que ce qui est là maintenant. Au fil des premières expériences, je laisserais aussi parler l'exécutif, on s'est rendu compte que ce qui était prévu avec un 50 % ne suffisait pas parce que c'est quand même un bâtiment qui est nettement plus complexe au niveau de l'entretien que l'ancienne halle. Surtout, si elle doit durer autant longtemps que l'ancienne halle, il vaut mieux dès le début avoir un entretien suivi et prendre soin de toutes ces installations. Il est clair que là, il n'y a rien à marchander, les frais d'entretien sont plus élevés. Par contre, on ne s'était pas trop trompés avec les revenus potentiels qu'on avait estimés à peine un peu plus bas. Ces Fr. 11'000.00 sont quand même réjouissants. L'économie du local des travaux manuels est de Fr. 5'900.00 si je ne m'abuse. On ne les a pas mentionnés ici car il s'agit du décompte des coûts de construction. Finalement, ils ne sont déjà plus au budget

communal. On a donc le nouveau montant pour l'entretien, frais d'exploitation et coût financier qui va être pris en compte pour le budget communal.

Monsieur Yann Chappatte : merci pour les précisions données. Je complète juste, effectivement, quand on regarde ces chiffres, ne pas prendre en compte l'économie des travaux manuels, ça peut donner des idées faussées. Maintenant, j'ai une dernière question : dans le poste subventions et autres contributions, on a quatre positions qui sont nommées et il y a un poste "dons divers". Ma question est relativement simple, est-ce que l'origine de ces dons est véritablement des dons ou est-ce que c'est une contribution d'artisans qui avaient travaillé dans le cadre du premier projet et qui, pour différentes raisons, ont accepté de nous faire un don ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a reçu un don de Fr. 30'770.00 qui correspond à € 25'000.00 qu'on a reçus de la veuve d'un monsieur originaire des Bois qui résidait en France.

Monsieur Urs Moser : elle avait souhaité garder l'anonymat.

Monsieur Pierre Stauffer : je souhaite faire part du rapport de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le 13 août 2020 et a pris connaissance du décompte de notre Espace Communal. Pour la population des Bois qui voulait une halle de sport et de manifestations, la fête fut belle le jour de l'inauguration, mais le constat est là. Cet Espace communal va péjorer pendant des décennies nos finances communales. Mais je vous dirais aussi que la population et les jeunes familles sont fières de cette infrastructure. Au niveau chiffres et sans ambages : un investissement d'un peu moins de Fr. 10'000'000.00, c'est la première fois que la Commune investit une telle somme, une dette de Fr. 6'500'000.00, des charges annuelles financières et charges d'immeubles de Fr. 300'000.00. La Commune des Bois va être péjorée par cet investissement. Nous ne pourrions pas délibérément entreprendre si nous n'élargissons pas notre champ de vision. Quelles solutions ? Rester attractifs pour accueillir de nouvelles entreprises sur la base de notre patrimoine bâti, de densifier notre habitat, voire de viabiliser de nouvelles parcelles. Peut-être que l'exécutif devrait demander à la Commission de promotion économique d'être active et de soumettre des propositions. Donc, soyons positifs, pas fatalistes, n'esquivons pas le problème et, en premier lieu, acceptons ce décompte et consolidons ce décompte de l'Espace Communal, c'est ce que la Commission financière vous propose.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

#### b) Consolider le crédit d'investissement y relatif

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie particulièrement Monsieur Urs Moser, le Conseil communal, le Conseil général de l'époque qui ont mené tous ces travaux pour aboutir à cette belle réussite. Quand je me déplace, maintenant, je suis fier de mon village, je suis fier de dire que nous avons une superbe salle de sport qui répond aux besoins de la collectivité. En mon nom et au nom du Conseil général, encore bravo et merci à tous ceux qui ont piloté et réalisé ce projet.

De vifs applaudissements couronnent les remerciements de Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est aussi pour moi l'occasion de remercier Monsieur Urs Moser pour l'excellente collaboration qu'il y a eu avec les architectes, avec le Conseil communal, avec moi-même. Au début, je ne connaissais rien du tout à toutes ces

histoires, maintenant c'est bon. J'aimerais le remercier surtout pour son investissement que l'on peut pratiquement qualifier de quotidien par rapport à ce projet. Il n'y a pas seulement le bâtiment qui est vraiment bien, mais ce sont aussi les alentours. Je trouve que les aménagements extérieurs, avec les arbustes et les différentes essences mentionnées sur des panneaux (thym, menthe, etc.) sont vraiment magnifiques. C'est vraiment une réussite. Merci Urs.

6.a) Discuter et voter les dépassements du budget 2019

b) Discuter et approuver les comptes 2019

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de Fr. 114'900.00. Au bouclage de l'exercice 2019, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 159'144.91. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2019

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez reçu la liste des dépassements de crédits et des crédits budgétaires complémentaires. La liste n'est pas très importante, mais il y a tout de même quelques chiffres dont vous avez pu prendre connaissance. Il y a Fr. 51'135.00 pour les salaires du personnel administratif. On a aussi Fr. 5'531.00 pour les écolages extérieurs. Plusieurs enfants ont été scolarisés dans le courant de l'année à Saignelégier. Ce qui est surtout à relever, ce sont les Fr. 464'379.00. Avec l'introduction du MCH2, nous avons dû comptabiliser les charges de l'aide sociale pour deux années. Ça veut dire qu'on a pris en charge 2018 et 2019 alors que, normalement, on aurait dû avoir seulement 2018. Avant, c'était un an en arrière. C'est la grosse différence. Ensuite, on a Fr. 8'363.00. La Société d'embellissement a remplacé l'éclairage de Noël. La Commune a participé pour le solde de cet investissement par un prélèvement sur le Fonds des taxes de séjour. Il y a Fr. 18'065.00 pour la consolidation d'emprunts, il a été convenu d'un amortissement avec les établissements bancaires, ce qui ne figurait pas au budget. On a encore un dépassement relatif à la transformation de l'UAPE.

Monsieur Yann Chappatte : tout d'abord, je veux commencer par un constat réjouissant. Il y a quelques temps, nous avons validé un budget qui présentait une perte de Fr. 115'000.00 et on a un résultat positif aujourd'hui de Fr. 159'000.00, donc un écart de Fr. 274'000.00. Dans les points marquants et très différents, il y a cette double charge pour laquelle on a eu des explications précédemment, des impôts antérieurs qu'on a récupérés et des excédents liés à des ventes de terrains puisque l'ensemble des crédits avait été remboursé. Ces différents éléments ont eu un impact de Fr. 110'000.00 sur le résultat, ce qui rajoute à notre écart de Fr. 274'000.00 un résultat de Fr. 384'000.00. On en parle souvent, Fr. 384'000.00 pour avoir un ordre de grandeur pour toutes les personnes ici dans la salle, ça représente entre 0.2 et 0.25 points d'écart d'impôts. C'est un premier constat. Ce qui est plus gênant, c'est de reprendre lecture du procès-verbal du Conseil général du 14 janvier 2019 et du budget qu'on a décidé d'approuver. Là, on constate qu'une multitude de questions avaient été posées par rapport à des comptes, des réponses nous avaient été données. J'ai bien vu, parce que j'ai relu ce procès-verbal, ceux qui ne l'ont pas fait auront tout loisir de reprendre ça pour comprendre

ce que j'explique et verront que, finalement, les écarts budgétaires des questions posées sur les postes concernés ont juste un écart, c'est peut-être un hasard des chiffres, ou alors j'ai une bonne boule de cristal, ou mon appréciation sur cinq exercices permettait d'avoir une moyenne cohérente, mais ces différentes questions posées ont généré un écart budgétaire de Fr. 200'000.00. Une nouvelle fois, on se retrouve avec un budget qui a été présenté de façon pessimiste. On s'en réjouit évidemment dans les chiffres, on ne va pas s'en plaindre, mais c'est toujours malheureux parce que, finalement, tous les postes qu'on identifie sont surfaits et ça, c'est quelque chose de décevant parce que c'est un pessimisme permanent qui perdure depuis très longtemps, qui fait débat aux comptes, qui fait débat au budget. Maintenant, dans le détail, il y aura un certain nombre de questions qui vont être posées. Puisqu'on est dans les constats, on reviendra très rapidement sur les services communaux, pour le traitement des déchets, aujourd'hui le fonds de réserve s'élève environ à 10 % des recettes, le service de l'eau à 120 % des recettes annuelles, pour ces postes, évidemment rien à dire. Par contre, il est à relever que pour le traitement des eaux, aujourd'hui on a un fonds qui s'élève à 200 % des recettes annuelles. Autrement dit, deux années complètes de financement des frais de fonctionnement. Cette année, on le redécouvre une fois. Il est vraiment nécessaire que soit posée dans le prochain budget la revue claire et nette de la taxe STEP qui, aujourd'hui, doit être revue à la baisse si on considère son résultat financier, ses réserves par rapport aux besoins de son compte de fonctionnement. Ceci était des remarques en préambule. Ma première question est relativement précise. On a entendu et on a bien lu dans le rapport que les provisions, notamment celles utilisées pour la halle ont été dissoutes. Dans le cadre des provisions qui existaient avant l'introduction du MCH2, est-ce qu'elles ont toutes été dissoutes ? Si oui, est-ce qu'on peut avoir quelques postes qui ont été concernés ? A défaut, lesquels existent encore et pour quels montants ? Evidemment, on ne va pas s'intéresser aux tous petits montants, mais si on peut nous donner quelques chiffres, ça pourrait être intéressant.

Monsieur Claude Gagnebin : je peux essayer de répondre, mais je n'ai pas les chiffres en tête. La notion de provision n'est plus admissible avec le MCH2. C'est pour cela qu'on les a dissoutes complètement. On avait une provision de Fr. 100'000.00 qui date de plus de vingt ans qui avait été faite avant l'entrée en vigueur de la péréquation financière. Les communes faisaient des provisions sur les recettes fiscales. C'est quelque chose que je ne connaissais pas à l'époque, mais cette provision était toujours existante et elle a été supprimée. Il nous restait une petite provision concernant l'école qui datait de la rénovation de l'école en 1995. On avait déjà utilisé partiellement cette provision pour remplacer les tableaux et les bancs dans une classe. Ce qui restait, on l'a utilisé pour amortir ce qu'on pouvait amortir du patrimoine administratif de la commune. Ces dernières années, on avait également fait des provisions pour l'Espace communal. Malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus, je ne connais pas tout par cœur. Il faudrait que je reprenne le détail des comptes. Ce que vous avez là, c'est un aperçu du détail des comptes. Je ne peux pas trouver là les réponses que vous souhaitez. Mais toutes ces provisions ont été utilisées pour amortir ou déprécier le patrimoine administratif qui ne concerne pas les services communaux. Ce ne sont que les investissements tels que les bâtiments, les infrastructures, les routes ou des choses de ce genre, sans les services communaux.

## CHAPITRE 2 / TRAVAUX PUBLICS

### Compte n° 200.315.02/Entretien des places de jeux

Monsieur Yann Chappatte : ça fait trois exercices qu'on en parle, on nous l'a indiqué au dernier Conseil général, on a voté le budget 2019, en tout cas c'était prévu que ça vienne en

charges en 2019, en tout cas je ne le vois pas dans les comptes, mais j'aimerais savoir si l'entretien des places de jeux a été réalisé. Il n'y a pas de coût, donc je ne pense pas.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne sais pas de quelle place de jeux il s'agit. On avait acheté un jeu qu'on a mis derrière les Progressia, mais on l'avait en réserve, on ne l'a pas acheté l'année passée. On n'a rien dépensé d'autre. Il fallait faire la place de jeux vers l'Espace communal. C'est la principale place de jeux qu'on a faite.

Comptes n° 205.312.00 / Energie et 205.313.00 / Matériel d'éclairage et réparations

Monsieur Yann Chappatte : c'est pour une compréhension. Il doit y avoir deux postes qui ont fusionné. On a une ligne globale à Fr. 48'000.00 et, les années antérieures, on avait des chiffres assez équivalents. J'aimerais qu'on nous confirme que ce sont bien ces deux postes qui ont été comptabilisés ensemble et qu'on me confirme qu'il y a bien eu de l'entretien au niveau de l'éclairage.

Monsieur Claude Gagnebin : les deux postes ont été mis ensemble. On aurait dû les séparer, mais on ne l'a pas vu.

## CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

### 5110 / Bâtiments publics

Monsieur Yann Chappatte : j'ai constaté à plusieurs endroits des décalages de lignes qui rendent parfois la lecture des chiffres compliquée, j'en veux pour preuve en page 13, au niveau de l'énergie, il y a au moins un saut de ligne de plus. Les Fr. 38'000.00 correspondent en réel aux Fr. 23'000.00. Je vous rends attentifs à ce point-là parce que ça peut donner sujet à interprétation et à des questions.

Monsieur Claude Gagnebin : comme vous le voyez, il s'agit d'un tableau excel qui est refait chaque fois. Je peux vous donner une bonne nouvelle, une pour moi, c'est que je n'aurai plus à faire ça, la deuxième c'est que vous n'aurez plus de problème de ce genre avec la nouvelle présentation qui nous est imposée par le Canton. Jusqu'à présent je faisais ça pour vous faciliter la lecture des documents. Avec le nouveau modèle, il n'y aura plus besoin d'avoir ce tableau excel, tout sera automatique et il n'y aura pas de marge d'erreur.

## CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

### Compte n° 1810.352.00 / Contribution Triage forestier

Monsieur Yann Chappatte : un point me paraît important, c'est l'augmentation des dépenses, un montant qui est interpellant, reste à savoir si ça a eu des incidences, par rapport aux années antérieures, la contribution au Triage forestier est plus importante. J'aimerais savoir si ces coûts sont induits par la nouvelle répartition des charges en lien avec les changements qu'il y a eu, si c'est lié à un élément exceptionnel ou s'il y a d'autres raisons qui expliquent ceci, notamment le marché du bois.

Monsieur Claude Gagnebin : je pense que vous l'avez vu dans la presse, le Triage forestier des Franches-Montagnes a connu quelques soubresauts durant l'année 2019 et certaines communes se sont retirées du Triage. Ça, c'est une chose. Deuxièmement, on a également une quantité de bois qui est moindre, ça veut dire que nos frais sont également plus élevés. Ce sont principalement ces choses-là qui font que notre contribution au Triage a augmenté.

Au vote, le point 6 a) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

Compte n° 1400.312.00 / Electricité/énergie

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais juste qu'on me rappelle, parce que je n'ai pas ça en tête, à partir de quel moment on a mis l'installation photovoltaïque, sauf erreur de ma part c'est 2020, mais à confirmer. On devrait donc également me confirmer que, du coup, on n'a pas revu ou diminué l'électricité dans les comptes 2019.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les installations ont été mises en début d'année, mais elles sont fonctionnelles depuis fin juin.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : donc, on verra tout ça l'année prochaine.

Monsieur Vincent Berger : au nom de la Commission de vérification des comptes, je vais vous lire notre rapport : *"Les comptes 2019 bouclés au 31.12.2019 ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2019 tout en donnant décharge."*

Monsieur Pierre Stauffer : je vous lis le rapport de la Commission financière : *"La Commission financière s'est penchée sur les comptes de l'exercice 2019, je signalerai en passant que l'exécutif est représenté par Madame le Maire et par le Secrétaire-trésorier à cette Commission, ils font partie intégrante de cette Commission et qu'une personne est recherchée pour compléter cette Commission (voir point 10a de notre ordre du jour). Cet exercice 2019 sera le dernier présenté avec le système MCH1 alors que les comptes 2020 se feront selon le nouveau système de Modèle comptable harmonisé MCH2. La Commission constate que cet exercice est très positif. Un budget 2019 déficitaire de Fr. 114'900.00, des comptes bénéficiaires de Fr. 159'144.91, donc une différence cumulée entre déficit et bénéfice de Fr. 274'044.91, c'est une belle somme mais ne représente que le 3.8 % du roulement 2019. On peut admettre que le trésorier ne s'est pas trompé. Mais je veux relever que pour Claude Gagnebin c'est un peu la loterie de définir un budget et des comptes qui s'équilibrent tant il y a des incertitudes de la part du Service des finances du Canton. Pour preuve, quand vous devez augmenter de Fr. 464'379.00 la part de la Commune à l'aide sociale et santé publique ! Heureusement que les impôts des années antérieures rapportent plus de Fr. 344'000.00 de plus que budgétés. Je voudrais encore citer quelques chiffres qui nous font quelques fois réagir : le coût du déneigement Fr. 45'000.00, la part au déficit du Centre de Loisirs Fr. 40'000.00, le coût de la sécurité à nos enfants scolarisés et transportés, charges Fr. 120'926.00, produits Fr. 100'567.80 du fait un coût de quelques Fr. 20'000.00 alors que nous sollicitons le législatif de Fr. 10'000.00 pour sécuriser les enfants sur la route de Biaufond, retour de l'impôt des frontaliers Fr. 175'000.00, impôts des personnes morales donc des sociétés, des entreprises Fr. 268'505.75. Ce montant sera bien diminué pour 2020 en rapport à la nouvelle fiscalité pour les entreprises. Voilà Mesdames et Messieurs, notre roulement 2019, dites-moi si je me trompe, n'aura jamais dépassé un tel montant de plus de Fr. 7'000'000.00, nous n'avons non plus jamais consolidé un ouvrage de presque Fr. 10'000'000.00 : l'Espace Communal. La Commune des Bois ne devrait-elle pas s'adjoindre de conseillers financiers en pensant par l'appui à la Commission des vérifications de comptes et de la Commission financière d'un fiduciaire qui saurait conseiller et planifier les investissements et les charges de notre Commune pour le futur ? Ne faudrait-il pas séparer les charges de Secrétaire et de Trésorier pour la prochaine*

*législature ? Voilà, j'en terminerai pour remercier et féliciter le Caissier ou Trésorier communal, le répondant à la finance communale Madame le Maire, pour leur excellent travail et de recommander au législatif d'accepter les comptes de l'exercice 2019."*

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie Monsieur Stauffer pour ce rapport très intéressant que nous relirons avec beaucoup d'attention.

Au vote, le point 6 b) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : au nom du Conseil général, je réitère toute notre reconnaissance pour le travail effectué par le Conseil communal et l'administration, un grand merci.

Des applaudissements sont adressés aux personnes précitées en guise de remerciements.

7. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement du statut du personnel communal
---

Entrée en matière.

Monsieur Gilles Cattin : ce soir, nous devons nous prononcer sur la modification du Règlement du statut du personnel communal. En termes plus compréhensibles, il s'agit de l'augmentation du personnel de la crèche et de l'UAPE. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gilles Cattin : comme vous avez pu le lire dans le rapport qui a été fait, nous avons jusqu'à présent des stagiaires qui représentaient 3 équivalents PT à 100 %. Nous n'avons plus ces stagiaires. Suite à une pénurie de personnel, nous avons décidé d'engager une nouvelle éducatrice à 70 %. Il y a deux raisons à cela. Le premier élément, c'est que le Canton a édicté une nouvelle réglementation qui veut que les stagiaires ne peuvent plus faire une année de stage, c'est six mois ou 800 heures. Ce qui fait qu'on se retrouve un petit peu en sous-effectif très important. Le deuxième élément est que, vis-à-vis de la loi, il est obligatoire que chaque déplacement ou chaque activité au sein de la crèche ou de l'UAPE soit fait en présence d'une personne diplômée. Il n'est donc pas possible qu'un stagiaire ou un apprenti s'occupe seul d'enfants, à la place de jeux par exemple, ou en promenade. Il est absolument interdit de confier des enfants à un stagiaire pour aller sur la place de jeux ou faire une petite marche à la Maison-Rouge par exemple. Nous sommes donc obligés d'avoir quelqu'un de formé. La modification de ce Règlement comporte donc en la création d'un nouveau poste à 70 % d'une éducatrice diplômée. J'aimerais juste ajouter que sur le compte n° 665.302.00 qui correspond aux salaires, on a une économie d'environ Fr. 37'000.00, ceci est quasiment la même chose chaque année.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et prolonger le délai de présentation du rapport concernant le postulat de M. Dubois Pierre-Yves intitulé "Un petit plus pour la nature et la convivialité au village"

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce mandat avait été confié à la Commission d'urbanisme qui n'a pas pu siéger durant la période de confinement due au Covid-19. En plus, il y a eu des démissions au sein de cette Commission, ce qui fait que ce postulat n'a pas pu être traité par la Commission. C'est pour cette raison qu'on demande un délai pour la présentation du rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Pierre Stauffer : ne faudrait-il pas définir un délai ? Six mois, une année...

Madame le Maire, Marianne Guillaume : souvent, c'est dans deux séances du Conseil général.

Monsieur Pierre Stauffer : on peut admettre que ça sera dans deux séances que ça devra être traité.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : on retient la proposition de Monsieur Pierre Stauffer. Les personnes d'accord avec cette proposition sont priées de le manifester par un levé de main.

Au vote, la proposition de Monsieur Pierre Stauffer est acceptée à l'unanimité.

9. Nomination d'une Commission pour la révision des règlements communaux

Entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je vous rappelle que nous avons accepté une motion, pas un postulat, qui tendait à ce qu'on révise l'ensemble de nos règlements au motif qu'ils étaient souvent dépassés. Il serait assez cohérent et logique que notre institution crée une Commission de révision des règlements communaux pour revoir ces règlements. Il est nécessaire pour cela que nous ayons une commission représentative et il est possible que cette commission hiérarchise un petit peu ses opérations et ne se jette pas tête baissée dans la révision de tous les règlements, mais procède par un choix et se mette à la révision des règlements les plus urgents. Si vous êtes d'accord, je vous propose de discuter déjà de la forme de cette commission. Personnellement, je vous proposerais la création d'une commission de cinq membres afin de garantir une représentation complète de notre éventail politique. Je vous fais cette proposition. Acceptez-vous que nous créions une commission intitulée "Commission pour la révision des règlements communaux" constituée de cinq membres et qui fasse la part à tous les groupes de notre Conseil général ?

Au vote, la proposition précitée est acceptée par 10 membres, sans avis contraire.



Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : la discussion est ouverte pour les propositions des groupes.

Monsieur Yann Chappatte : pour l'instant, je ne fais pas de proposition, je fais juste un constat et une remarque. Première chose, il faut savoir que ça fait depuis plusieurs mois qu'on échange entre différents partis, différentes personnes par rapport à ces règlements pour trouver des solutions qui soient optimales. Comme vous l'avez entendu dans les communications, on avait souhaité recevoir déjà ces règlements en format word pour pouvoir les transférer, les partager, pour pouvoir les traiter et effectivement avoir des retours. Manifestement, l'appréciation du Canton diffère puisque, pour eux, il faut que ça soit une Commission. Si les représentants des partis ne sont pas des représentants de la population, je ne comprends plus rien, enfin ça c'est technique, ce n'est pas là-dessus que je vais m'arrêter. Ce que je souhaite dire, c'est que nous avons pour l'instant traité de cette façon un règlement récemment qui était le Règlement scolaire. Pour être responsable de parti, pour l'avoir étudié, avoir pris des renseignements, pour ne pas donner de fausses informations, je donnerai la parole au Conseil communal pour nous dire combien il y a eu de retours. Moi, je constate que les informations, je ne les ai pas. Il y a extrêmement peu de gens qui veulent lire ces règlements, il n'y a aucune participation. J'ai sollicité des gens pour travailler dans différentes commissions, là on parle d'une, mais on parlera de trois autres dans quelques minutes et il n'y a malheureusement, pour l'instant, de notre côté, personne à proposer. Evidemment, vous comprenez maintenant un peu mieux mes questions et mes remarques que j'ai faites en début de séance. Aujourd'hui, ceux qui se sont investis depuis longtemps dans les affaires communales ont 60, 70 ans et ne souhaitent plus le faire, ceux qui sont jeunes annoncent un désintérêt assez marqué et d'autres nous donnent des raisons diverses et variées qui sont, dans certains cas, valables, moins valables ou tout simplement pour masquer un désintérêt envers la chose publique. Quand on considère qu'il faudra transmettre les informations aux partis, qu'il faudra communiquer avec le Conseil communal, faire des séances entre les partis, faire des analyses, faire des séances avec un "s" de synthèse, faire des séances avec le Conseil communal, des séances de partis, puis des séances du Conseil général, ceci ne peut pas reposer sur un seul homme par parti, c'est une évidence, ou sur cinq personnes puisqu'on doit nommer cinq membres. C'est pourquoi j'avais voté blanc, parce que je ne suis pas certain que ça soit la meilleure solution. Aujourd'hui, n'ayant personne dans les commissions, il est clair que moi, je me présente comme représentant de parti parce que je ne vais pas pouvoir traiter tous les règlements et intervenir. La liste des séances est beaucoup trop longue. Ce que je proposais était simple, convivial avec les outils informatiques modernes. Si on souhaite travailler à l'ancienne, malheureusement, moi je ne peux pas adhérer à ça parce que je ne peux pas passer quinze soirées imposées les jours où ça se fait, alors que j'aurais pu travailler librement et tout le monde aurait pu en faire de même. Voilà les raisons : premièrement, les personnes intéressées, la charge de travail que ça représente et la méthode de travail à laquelle on sera confrontée. Après, il faut savoir qu'on a eu des échanges avec les partis, manifestement on a, malgré les mails et une communication facile, rapide et claire, des difficultés à communiquer, à se comprendre, à répondre, dans certains cas même des absences totales de réponse après des dizaines de mails que j'ai envoyés. A partir de là, je suis effectivement triste, déçu de cette situation, mais je n'ai pas d'autre solution pour le moment à vous proposer, je le regrette.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : là, vous avez parlé au nom du PCSI ?

Monsieur Yann Chappatte : exact. Et des constats communaux et des constats interpartis.

Monsieur Martial Farine : on a bien évidemment eu une discussion dans notre parti en prévision de la séance de ce soir. On a une proposition à faire ici. Les membres qui seront nommés à cette commission participeront à une séance formelle lors de laquelle on

demandera au Conseil communal de transmettre l'ensemble des règlements communaux sur papier, sur format informatique, peu importe, que ces membres répartissent ensuite dans leur parti ces règlements, que les partis individuellement formuleront des propositions. Ensuite, il n'y aura pas cinquante séances, une séance suivante aura lieu pour rendre les propositions qui auront été faites dans les partis et, après, il y aura une discussion au Conseil général. Je crois que ça rejoint un petit peu la proposition de Monsieur Yann Chappatte. Ça ne sert à rien de faire énormément de séances parce que nous ne trouverons personne. S'il y a une simple transmission des règlements communaux et un travail dans les partis comme ça doit être fait, je pense qu'on va s'en sortir. Ça prendra du temps, mais on va s'en sortir sans souci pour réviser ces règlements. Il y aura bien évidemment une hiérarchisation à faire dans le traitement de ces règlements. Je pense qu'il y a des règlements qui sont moins utilisés ou qui ne nécessitent pas un toilettage immédiat. Par contre, il y a des règlements comme celui du Conseil général qui doivent être révisés en premier lieu.

Monsieur Pierre Stauffer : à la Liste libre, on en a parlé et c'est clair qu'il est difficile de trouver quelqu'un pour une telle commission. Certaines commissions devraient traiter certains règlements. Par exemple, le Règlement des eaux, je crois qu'il y a un grand travail qui doit être fait pour le Service des eaux et c'est peut-être à la Commission des eaux de réviser ce règlement. Mon idée, c'est qu'il y a cinq partis, cinq représentants, avec l'apport peut-être d'une ou un Secrétaire communal(e) pour la rédaction et qui pourrait avoir un pouvoir consultatif, qui pourrait faire le lien avec l'exécutif, avec les services du Canton. Maintenant, la démarche de consultation, Messieurs Chappatte et Farine ont peut-être raison, avec les moyens informatiques qu'on a aujourd'hui, on peut transmettre à nos membres, si on a des réponses, et après il y aurait l'avis de l'exécutif et du Service des communes pour arriver à terme à réviser ces règlements. Maintenant, il faudrait définir quels règlements, quelles priorités. C'est Monsieur Martial Farine qui a lancé le ballon, la démarche. Il faudrait peut-être créer une commission permanente. Il y a vingt, vingt-cinq règlements. On parle de réviser le Règlement du Conseil général et on conteste peut-être aujourd'hui les raisons d'avoir un Conseil général dans notre Commune. Je crois qu'on doit nommer cinq personnes, donner des priorités avec l'appui du Secrétariat communal parce que sinon on n'avancera pas. Voilà un peu mon avis.

Monsieur Yann Chappatte : j'avais posé une question par rapport à un règlement qui était facile, il n'avait que quelques pages et j'aimerais avoir un retour de la Commune, savoir s'il y a eu un retour des partis. Combien de partis ont fait des retours et est-ce que ce fonctionnement a déjà été concluant pour la première tentative et la plus simple ? Nous avons été sollicités par la Commune pour le Règlement scolaire afin de prendre position. A ma connaissance, on avait un délai qui nous était donné au 13 juillet 2020 et chaque parti devait faire un retour avec ses remarques. J'ai observé dans le cas qui concerne mon parti un désintérêt, j'ai sollicité des gens pour en connaître la raison, j'ai eu un résultat faible. On a amené une réponse. J'aimerais savoir si, sur ce premier règlement communal qui ne contenait que deux pages, on a eu un retour de l'ensemble des partis pour avoir une appréciation comment ça va. Parce que là, on aura une commission pour des règlements qui sont beaucoup plus complets, beaucoup plus fournis, il y aura beaucoup, beaucoup, beaucoup plus, et je pèse mes mots, de travail à faire alors, sur ce premier exemple concret qui vient d'être passé il y a un peu plus d'un mois, j'aimerais savoir comment ça s'est passé pour qu'on puisse décider en toute connaissance de cause dans quelques minutes.

Monsieur Claude Gagnebin : le Règlement de la Commission scolaire a été remis au Conseil communal par la Commission d'école. Selon la procédure qui a été mise en place par le passé, j'ai envoyé ces règlements aux différents partis et deux partis ont répondu ou pris position. Maintenant, j'attendais d'avoir un petit moment de temps à disposition pour retransmettre à

la Commission d'école les remarques des partis. Ce Règlement scolaire a été fait en collaboration avec le Service de l'enseignement. Le Conseil communal n'était pas au courant de ces travaux, c'est la Commission d'école qui va prendre en charge les propositions des partis avec le Service de l'enseignement et, ensuite, on enverra ce règlement au Conseil général pour approbation avec ou non les remarques qui auront été prises en considération. Après cela, on l'enverra au Service des communes pour approbation. Pour l'instant, j'ai deux partis qui ont pris position, les autres partis n'ont pas pris position.

Monsieur Martial Farine : je demande une interruption de séance.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous suspendons la séance cinq minutes.

Suspension de séance.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je crois qu'un consensus s'est établi et que l'un d'entre vous peut prendre la parole pour nous présenter ce qui s'est dit.

Monsieur Martial Farine : je fais la même proposition que celle que j'ai faite tout à l'heure. Les groupes politiques ici présents nomment chacun un représentant. Une séance de constitution de la Commission aura lieu durant laquelle les règlements sont distribués. Ensuite, ces représentants des partis distribuent ces règlements dans leur groupe et les groupes seront chargés de faire les modifications qu'ils jugent nécessaires à ces règlements. Ensuite, il y a un retour, la Commission fixera un délai pour le retour des modifications. Ensuite, il y aura une synthèse de cette Commission et, après, on discutera avec le Canton s'il y a des problèmes juridiques et les règlements passeront au Conseil général pour approbation.

Monsieur Raphaël Schärz : pour être sûr d'avoir bien compris, c'est le Conseil communal qui donnerait ces règlements à cette Commission et puis c'est eux qui changeraient des choses ? Mais, qu'est-ce qu'on a comme garantie que les gens ne vont pas servir leurs intérêts personnels ? Ils veulent réviser certains règlements qui seraient intéressants pour eux et après ils vont démissionner. C'est pour ça que je proposerais qu'ils finissent au moins la législature.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste dire que, lors de la première séance après votre décision, j'avais fait une liste des règlements qu'il était nécessaire de réviser avec les dates. De toute façon, les règlements sont sur le site Internet avec la date. En définitive, on en a donné deux à des commissions existantes : les Services communaux doivent s'occuper des eaux. Après, il n'en restait pas des tonnes. Il y en a qui ont été révisés récemment. Je pense que pour vous, la priorité lors de la première séance, c'est de voir lequel vous attaquez en premier, durant cette législature. On ne peut pas commencer et dire qu'on va faire tous les règlements à mon avis. Ce qui semblait le plus important, c'était le Conseil général. C'est ce qui était ressorti de mon analyse personnelle.

Monsieur Martial Farine : fixer la priorité des règlements, effectivement, ça sera le travail de la Commission.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je vous rappelle que notre règlement actuel dit que le Conseil général a la possibilité de créer des commissions et ces commissions se constituent elles-mêmes. Nous n'avons pas à décider ici de la façon dont va fonctionner cette commission. Mais, il n'en reste pas moins que nous pouvons procéder à des nominations. J'attends maintenant de chaque groupe qu'il nous propose un candidat pour cette Commission qui, après, décidera de sa façon de travailler et de quel règlement elle va s'occuper en priorité. Maintenant, la crainte que Monsieur Schärz a émise, elle est valable pour tous les Conseillers généraux tout au long de leur mandat. Si on vient siéger dans un Conseil général, ce n'est

pas pour ses intérêts personnels et on n'y vient pas pour débattre d'un cas et après démissionner. Il y a quand même un peu de sens des responsabilités.

Monsieur Gabriel Bilat : si je peux me permettre, j'avais aussi un avis là-dessus. C'est l'exécutif qui voit les règlements qui ne jouent pas, où il y a beaucoup de problèmes. Je pense que c'est quand même à l'exécutif de donner des priorités pour les règlements à réviser. C'est l'exécutif qui devrait dire, ce règlement-là, il ne va pas, etc. Si la Commission veut prendre tous les règlements, sans prendre l'avis de l'exécutif, je trouve que c'est maladroit. C'est nous qui voyons l'application de ces règlements et c'est nous qui avons les problèmes.

Monsieur Marcel Barthoulot : on a décidé de faire une Commission. Ce soir, si on trouve déjà les cinq membres, si le Conseil communal décide d'ajouter un membre du Conseil communal et qu'au lieu d'être cinq on sera six, pour moi, ça ne me dérange pas. Lors de la première séance, avec l'accord du Conseil communal, on va faire un canevas et on pourra dire par exemple qu'on a cinq règlements à passer en priorité avant de regarder les autres. Avec le canevas, la Commission va appliquer ça à la lettre. C'est comme ça qu'il faut travailler. C'est clair que toute bonne idée est bonne à prendre, ce soir on ne peut pas débattre à l'infini. Il faut déjà créer la Commission. A partir de ce canevas, à nous de travailler.

Madame Laurence Babey : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Pierre Stauffer.

Monsieur Vincent Berger : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Marcel Barthoulot.

Monsieur Yann Chappatte : comme je l'ai dit, nous n'avions personne. Pour faire avancer les choses, je propose ma candidature pour le groupe PCSI. J'espère que je passerai moins de temps pour réviser ces règlements que pour le traitement de ce point-là parce que depuis la fin de l'été, j'ai déjà dix pages de mails rien que pour ce sujet-là, avec, malheureusement des absences de réponse, dans les autres partis et au sein de mon parti aussi. Et j'ai des réponses qui ne me satisfont pas parce que finalement, la conclusion à laquelle on arrive ce soir est celle que j'avais proposée il y a quatre mois. Ce soir, j'annonce que je récupérerai les documents et je les transmettrai pour qu'on les traite.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Jacques Boni.

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Raphaël Schärz.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : cette Commission est désignée, elle s'administrera elle-même. Peut-être, simplement, on peut souhaiter que le Conseil communal participe ou que les gens se mettent d'accord sur un calendrier pour la première séance. On ne peut pas la fixer comme ça ?

Monsieur Yann Chappatte : je rappelle qu'on a eu beaucoup d'échanges de mails, je ne sais pas si tout le monde les a lus, je ne voudrais pas inonder la population de mails. Il y a un désintérêt pour les règlements et on a défini une stratégie. Ce soir, on a nos agendas. Donc, on fixera la séance ce soir, tout à l'heure.

Monsieur Marcel Barthoulot : est-ce que le Conseil communal est d'accord de présenter un membre du Conseil communal dans la Commission ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai déjà un bon dossier là-dessus, je sais exactement par quoi il faut commencer et je veux bien assister à la première séance.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous finissons par réaliser quelque chose, je vous remercie.

## 10. Elections

- a) d'un membre de la Commission financière
- b) d'un membre de la Commission de vérification des comptes
- c) d'un membre de la Commission d'urbanisme

### a) Election d'un membre de la Commission financière

Aucune proposition n'est faite.

### b) Election d'un membre de la Commission de vérification des comptes

Aucune proposition n'est faite.

### c) Election d'un membre de la Commission d'urbanisme

Monsieur Pierre Stauffer : pour le groupe Liste libre, j'ai l'avantage de vous présenter la candidature de Monsieur Bernardino Riccio. Monsieur Riccio a 30 ans, est cadranographe dans une entreprise du Locle, aussi logisticien-manager et habite la Commune depuis 16 ans et est intéressé à la cause communale.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Bernardino Riccio est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous arrivons au terme de cette séance. Vous avez constaté qu'il y a quand même un malaise. Nous avons des problèmes d'engagement, des problèmes de motivation. J'espère que nous passons une mauvaise passe et que nous pourrons surmonter ces difficultés. En attendant, je vous remercie pour vos apports constructifs et je lève la séance.

La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil général  
Les Bois

Le Président :                      La Secrétaire :

Pierre-Yves Dubois              Marlyse Jobin